



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la défense

Question écrite n° 105807

Texte de la question

M. François Loncle attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la crise libyenne qui a mis en évidence de profondes divergences au sein de l'Union européenne et a révélé au grand jour la cruelle absence de toute défense européenne. Un an après sa mise en application, le traité de Lisbonne a fait la triste démonstration de ses limites en matière de politique étrangère et de sécurité. Ce traité a créé un service européen d'action extérieure fort de 5 000 fonctionnaires et dirigé par une haute représentante qui a également à sa disposition un état-major militaire et une cellule de gestion de crise. Tout ce dispositif humain et matériel s'est distingué par une insigne incurie, alors que l'affaire libyenne offrait à l'Europe de la défense une opportunité de se manifester et de se profiler, d'autant plus que les États-unis choisissaient de demeurer en retrait. Il s'agissait d'un test majeur qu'il convenait de réussir. Or la « politique de sécurité et de défense commune » a lamentablement échoué. La haute représentante se fait principalement remarquer par le fait qu'elle demeure incompétente, invisible, inaudible, inefficace. L'Union européenne a étalé ouvertement ses désaccords : les États membres ont été incapables de définir une ligne politique cohérente, se partageant entre les partisans d'une intervention, les abstentionnistes et les opposants. Même les pays les plus engagés, notamment la France et le Royaume-uni, n'ont pas été en mesure de mobiliser des moyens suffisants et adéquats pour conduire des opérations militaires et ont été contraints de recourir aux capacités de l'OTAN. Le projet d'opération humanitaire de l'UE, baptisée Eufor Libya et destinée à aider la population de Misrata, a encore accru les divergences européennes. C'est pourquoi il lui demande d'explicitier les contradictions de la politique européenne de la France. En annonçant en mars 2009 le retour de notre pays dans le commandement intégré de l'OTAN, le président de la République avait proclamé son ambition de créer une véritable défense européenne. Il voudrait savoir pourquoi la France n'a, en l'occurrence, pris aucune initiative depuis deux ans pour que l'Union européenne se dote de capacités militaires. Il souhaite également connaître les raisons pour lesquelles la France a, dans l'affaire libyenne, ignoré superbement les procédures de concertation prévues par le traité de Lisbonne et a plutôt cherché à se mettre en avant, au lieu de privilégier un consensus européen.

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 105807

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 2011, page 3789

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)